

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PÊCHE

La SAÔNE à CRÊCHES-SUR-SAÔNE 19/09/2026

7 HEURES
de pêche

2 MANCHES
7h30-11h30 • 14h00-17h00

PARCOURS
PK 69 à PK 76,5

DÉPARTS & RETOURS
GUINGUETTE DU CAMPING « D31 »
À CRÊCHES-SUR-SAÔNE

1 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le concours se déroule sur **7 heures de pêche**, réparties en deux manches :

- 1re manche : 7h30 à 11h30
- 2e manche : 14h00 à 17h00

2 MISE À L'EAU

- Descente à bateaux près du pont d'Arciat
- Descente de la gravière de Crêches-sur-Saône

3 PARCOURS DE PÊCHE

Le parcours s'étend du **PK 69 au PK 76,5**, soit environ 7,5 km sur la Saône.

Sont également comprises les **gravières de Crêches-sur-Saône et de Cormoranche-sur-Saône**.

4 MODES DE PÊCHE AUTORISÉS

- 2 cannes maximum en action de pêche par pêcheur.
- Vifs (poissons morts ou vivants), appâts et leurres autorisés conformément à la réglementation de la pêche.

5 COMPOSITION DES ÉQUIPAGES

La composition des équipages est libre, selon le choix des participants, dans la limite de **2 personnes maximum par bateau**.

6 COMMUNICATION

Les numéros de téléphone portable des organisateurs et des commissaires seront communiqués à l'ensemble des équipages avant le départ.

7 DÉROULEMENT DES MANCHES ET OBLIGATIONS

- 1. Départ et pointage :** Le départ de chaque manche sera donné par le responsable désigné par l'organisation. Un pointage obligatoire sera effectué le matin du concours afin de confirmer l'inscription.
- 2. Retour :** Le retour doit impérativement s'effectuer au point de départ, à l'heure fixée pour chaque manche.
- 3. Comptabilisation des prises :** Les prises sont comptabilisées jusqu'à la fin officielle de chaque manche, annoncée par le responsable désigné. Toute prise effectuée après l'annonce de fin de manche ne sera pas prise en compte.
- 4. Navigation sur la Saône :** Respect obligatoire de la réglementation fluviale en vigueur sur la Saône, notamment l'interdiction de l'ancrage dans le chenal.
- 5. Vitesse et navigation :** Respect obligatoire des limitations de vitesse et des règles de navigation. Dans les gravières, le moteur thermique est interdit : seule la navigation au moteur électrique est autorisée.
- 6. Équipements de sécurité :** Chaque embarcation devra disposer de l'ensemble des équipements de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.
- 7. Limites du parcours :** Toute équipe constatée en dehors des limites amont et aval sera disqualifiée. Exception : un équipage engagé dans le combat avec un poisson l'ayant entraîné au-delà des limites. Dans ce cas, le commissaire devra être contacté dès le ferrage, à proximité des limites.

CAS DE LITIGE : Les éventuels litiges seront tranchés à la discrétion des dirigeants du comité organisateur, après consultation.

8 TAILLES MINIMALES DE CAPTURE

PERCHE TAILLE MINIMALE 20 CM	ASPE TAILLE MINIMALE 35 CM	BLACK-BASS TAILLE MINIMALE 40 CM
BROCHET TAILLE MINIMALE 60 CM	SANDRE TAILLE MINIMALE 50 CM	SILURE TAILLE MINIMALE 80 CM

CONSERVATION ET HOMOLOGATION : Les poissons capturés devront être maintenus vivants jusqu'à l'arrivée des commissaires, puis relâchés après homologation. Tout poisson mort ou présentant des traces de blessures dues à une captivité prolongée, un mauvais traitement ou un gaffage ne sera pas pris en compte.

9 COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT

Pour chaque espèce, **les 5 plus grands poissons de la journée maximum** seront comptabilisés, à l'exception du **silure, limité à 2 poissons**.

BONUS DE 500 POINTS : Attribué aux équipes qui capturent 3 espèces différentes (ex. : brochet + perche + aspe ou brochet + sandre + silure).

FORMULE DE CALCUL : Coefficient de l'espèce × longueur du poisson (en cm) = points.

ESPÈCE	COEFFICIENT
Silure	0,5
Brochet	1
Perche	1
Sandre	1
Aspe	1
Black-bass	2

En cas d'égalité : l'avantage sera donné à l'équipe ayant capturé le poisson de plus grande longueur.

10 ATTRIBUTION DES LOTS ET CLASSEMENT PAR EMBARCATION

Bien que le nombre de participants par embarcation soit libre, le **classement sera établi par bateau**, sur la base du cumul des prises de l'ensemble de l'équipage.

DISQUALIFICATION : Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.